

Déménager sans l accord du papa, il es deja au courant depuis quelque temps

Par **jessica G**, le **12/09/2020** à **13:24**

Bonjour je vous sollicite aujourd'hui car j'aurai besoin d'éclaircissements à mon sujet. JE SUIS SÉPARÉE DE MON COMPAGNON ET NOUS ÉTIONS PACSÉS LE PACSE N'A PAS ENCORE ÉTÉ ROMPU depuis ET JE SOUHAITE DÉMÉNAGER DANS UNE AUTRE RÉGION .CELUI-CI N'EST PAS D'ACCORD. Dans cette region J'AI TROUVÉ UN TRAVAIL EN Cdi QUI M'ATTEND , UNE MAISON ET la nouvelle L'ÉCOLE EST RAVIS DE LES ACCUEILLIR. Je voudrais savoir clairement ce que je risque par la suite, quesqui peut être tentée contre moi et comment je dois réaliser un dossier pour prouver que je me suis toujour occupé de mes enfants . Je l ai amene à l'école tout les jours, nous fesons les devoirs je l ai emmène au sport, je suis presentepour les activités scolaires et extras scolaires , je payement les factures de cantine et périscolaire et de la nounou agréé. Merci pour votre aide sincèrement jessica

Par youris, le 12/09/2020 à 13:59

bonjour,

en principe, c'est au parent qui s'éloigne qui doit prendre en charge les frais de transports des enfants afin qu'ils puissent continuer à voir l'autre parent.

vous ne devez ps oublier que le père et la mère ont les mêmes droits et obligations sur leurs enfants et que les parents ont l'autorité parentale conjointe.

salutations

Par Visiteur, le 12/09/2020 à 14:08

Bonjour

Merci de ne pas évrire en MAJUSCULES, comme cela est demandé par les CGU du site.

Voici un blog sur LEGAVOX, qui évoque le sujet

https://www.legavox.fr/blog/maitre-haddad-sabine/demenagement-parent-sans-consentement-autre-15021.htm